

## La délation n'attend pas la loi

Le projet de loi " prévention de la délinquance " doit être voté définitivement le 13 et 14 février 2007 après un ultime passage devant les députés de l'assemblée nationale.

A moins d'un retournement de situation exceptionnel, nous connaissons déjà l'issue de ce texte au vu de la composition des deux assemblées. Et comme il ne faut pas compter sur un changement de majorité pour voir ce texte retiré -faut-il rappeler que la candidate du PS a affirmé qu'elle ne déferait pas par plaisir ce qu'à fait la droite- ce n'est que par la résistance et la désobéissance que nous pourrions faire retirer ce projet totalitaire.

Certains élus n'ont pas attendu le vote de cette loi pour mettre en pratique son contenu. On avait déjà assisté à la mise en place de fichiers sur les personnes précaires par le conseil général de la Marne, avec la complicité du maire de Vitry le François en 2004. Seule la mobilisation du personnel du conseil général et le soutien d'un grand nombre de travailleurs sociaux ont permis l'interdiction de ces fichiers. Il y a quelques semaines le prix *Orwel des Big brother Awards (1)* a été remis à Paul Anselin, maire UMP de la petite ville de Ploërmel dans le Morbihan. Ce maire plein d'initiatives a installé pas moins de cinquante caméras pour une ville qui compte 9000 habitants et a mis en place un numéro vert pour que les bons citoyens puissent faire de la délation de manière anonyme. Dans certaines écoles c'est aussi le *fichier base-élèves*, dont les informations sont communiquées aux maires, qui est en expérimentation. Nous voyons bien que les élus n'ont pas besoin de loi pour mettre en place des systèmes de surveillance, de contrôle et de délation qui visent toujours les personnes qui sont le plus dans la précarité.

Des résistances se mettent en place " au coup par coup " et elles fonctionnent parce que c'est une réponse collective qui est donnée aux différentes attaques.

Les travailleurs sociaux de la CNT appellent chacun et chacune à ne pas rester isolés et à s'organiser collectivement pour informer, prévenir les populations concernées, et surtout continuer à résister comme nous le faisons déjà avec d'autres organisations au sein de collectifs. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions continuer à exercer notre métier auprès des populations en difficulté. Nous ne voulons être ni flics, ni contrôleurs, ni délateurs mais seulement accompagner les personnes qui le demandent. Seuls celles et ceux qui luttent peuvent espérer gagner. Si nous ne le faisons pas personne ne le fera à notre place.

(1) Prix décerné aux institutions, sociétés ou personnes s'étant distinguées par leur mépris du droit fondamental à la vie privée ou par leur promotion de la surveillance et du contrôle des individus.

## La situation des étudiants en formation de travail social se dégrade

Nous avons abordé dans l'article précédent (n°1 - Janvier de la Griffe du Social), la difficulté d'obtenir une rémunération lorsque l'on est en formation, mais il semble aussi important d'aborder la problématique des bourses.

Certes, des bourses existent pour les plus précaires, cependant elles sont remises dans la majorité des cas, avec la prise en compte des ressources, du revenu ou du déficit brut global de l'avis d'imposition des parents ou du tuteur légal de l'étudiant. Ce qui signifie clairement qu'aucune autonomie n'est possible pour les étudiants vis-à-vis de la famille. Pourtant, a priori tous les étudiants qui rentrent en formation de travail social sont majeurs et vaccinés et sont censés avoir acquis une certaine indépendance... Hé ben non! Un conseil à toi futur travailleur social, t'as intérêt à bien t'entendre avec papa maman, si tu veux toucher des sous...

Et en tant que stagiaire les difficultés ne s'arrêtent pas là. En effet non seulement on ne reçoit aucune indemnité, mais nos droits en tant que travailleur sont totalement ignorés :

• **Pas le droit de participer au financement de la protection sociale** : Les stagiaires ne cotisent notamment ni pour la retraite, ni pour l'assurance chômage

• **Pas le droit de toucher une rémunération décente pour leur travail** : La quasi-totalité des stagiaires gagne au maximum 30% du SMIC, soit 360€... soit environ 60% du seuil de pauvreté... Le statut de stagiaire est en outre incompatible avec la perception du RMI.

• **Pas le droit de prendre des congés payés ou de bénéficier de RTT** : Un stagiaire travaille donc plus longtemps que ses collègues salariés.

• **Pas le droit de saisir les Prud'hommes, de se syndiquer ou de revendiquer une amélioration de son statut** : Un stagiaire peut ainsi être renvoyé du jour au lendemain sans motif, sans préavis ni indemnités.

Alors, organisons nous pour revendiquer un véritable statut du travailleur social en formation avec des droits et des moyens d'existence.

Contact: [travail-social.rp@cnt-f.org](mailto:travail-social.rp@cnt-f.org)

# Eduquer ou enfermer ?

Un retour sur les soixante dernières années nous permet de nous apercevoir que le sort qui est réservé à la jeunesse varie selon qu'elle est vue comme un investissement pour l'avenir de la nation, et dans ce cas la priorité est mise du côté de l'éducation-protection; ou qu'elle est vue comme une menace pour l'Etat car elle est capable de se révolter, et dans ce cas la priorité est donnée à l'éducation-répression. L'éducation étant dans les deux cas celle prônée par l'Etat, car à aucun moment, il ne s'agit réellement d'émanciper les individus du joug de la famille, de l'école et plus tard du travail salarié. La priorité de l'Etat est avant tout " l'intérêt de la nation " et de ses nationalismes qui se traduisent par un contrôle des individus.

Concernant les mineurs, après une priorité donnée à leur protection après la guerre de 1945, on assiste depuis une dizaine d'année au retour de l'éducation à la trique. Cette conception de l'éducation s'accompagne de tout un arsenal allant de la propagande " enfermante " - avec dans le même temps une stigmatisation des jeunes perçus comme dangereux- à la construction de lieux d'enfermements tels que les zones d'attente, les centres " éducatifs " fermés (CEF) et prochainement les Etablissements pénitentiaires pour mineurs (EPM).

Si on exclut les lieux d'enfermement physique, on s'aperçoit que tout doucement on continue d'enfermer la jeunesse en lui laissant croire qu'elle est libre. C'est ainsi qu'on voit apparaître les flics dans les écoles pour répondre à " l'insécurité "; les systèmes biométriques permettant un fichage (qui sont toujours présentés aux plus jeunes comme un gadget); l'apprentissage à 14 ans qui n'est rien d'autre qu'une mise sous contrôle patronal; et sans oublier la loi de sécurité quotidienne de 2001, la loi de sécurité intérieure de 2003 et le récent projet de loi " prévention de la délinquance " qui ne font que renforcer le contrôle et crée des barreaux dans la tête de chaque mineurs.

Pendant que l'Etat enferme ces mineurs, il enferme aussi les professionnels qui interviennent auprès de ces mêmes mineurs.

Prenons deux exemples :

Un professionnel qui enseigne auprès d'une classe de CM2, rencontre les parents d'élèves pour les associer, essaie de transmettre des valeurs de solidarité et de coopération entre les élèves en leur proposant autre chose que la compétition (cela pourrait aussi s'appeler éduquer), c'est un instit ou un professeur des écoles.

Un professionnel qui fait passer des évaluations pour classer et trier les élèves, remplit les fichiers base-élève, appelle la police lorsqu'il a un E sans papier Es dans sa classe et informe le maire de la ville de tout comportement dit déviant, c'est aussi un instit.

Dans un autre cadre, un professionnel qui travaille dans un foyer d'hébergement pour mineurs, les accompagne dans leurs démarches, leur propose une ouverture culturelle à travers des activités et trouve son autorité parce qu'il permet au mineur d'essayer, de se tromper, de se confronter à l'adulte, c'est un éducateur.

Un professionnel qui travaille dans une prison pour mineurs, qui à un contrôle total sur les allers et venues des mineurs enfermés, peut les contraindre à sa volonté de manière arbitraire et qui a un pouvoir sur le maintien en détention, c'est aussi un éducateur.

Ces deux exemples extrêmes pourraient être des caricatures. Ils sont pourtant bien le reflet de l'évolution des identités professionnelles qu'engendrent les lois répressives.

A la CNT, nous ne concevons pas qu'on puisse parler d'éducation pour des mineurs en pleine construction identitaire lorsque celle-ci s'accompagne de l'enfermement, de la toute puissance des adultes et de l'arbitraire dont le seul but n'est autre qu'un apprentissage à la soumission en vue d'accepter la société capitaliste qui leur est proposé.

En tant que professionnels du social du médico-social et de l'éducation nous n'acceptons pas d'être ces flics de l'Etat. Nous ne voulons pas être la caution éducative d'une politique totalitaire qui ne vise qu'à enfermer celles et ceux qui ne sont pas dans le rang.

Nous ne pouvons pas laisser construire des lieux d'enfermement pour la jeunesse sans rien dire et nous devons défendre l'idée qu'aucune éducation n'est possible dans un lieu fermé sauf s'il s'agit de vouloir fabriquer des esclaves du capitalisme.

## L'éducation par l'enfermement

Ce sera le thème de l'émission de la CNT Education le mardi 20 février à 20h30 sur Radio Libertaire

**RADIO LIBERTAIRE - 89.4 FM**

Coupon à retourner à l'adresse ci dessous

Je souhaite recevoir gratuitement:

"La Sociale", le bulletin de la fédération CNT santé social & FPT OUI NON  
Trois n° du **Combat Syndicaliste**, le mensuel des Syndicats CNT: OUI NON

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Ville et code postal : .....

E-mail: .....

Profession: .....

Je souhaite prendre contact avec le syndicat CNT santé social & FPT: OUI NON

**SYNDICAT CNT SANTE SOCIAL & FPT RP**

33 rue des Vignoles - 75020 Paris

Tel: 06 28 33 42 43 Mail: sante-social.rp@cnt-f.org

Permanence du secteur social le 3ème mardi de chaque mois à 18h30

## La CNT ? C'est quoi ?

**Un syndicat !** Parce que cette forme d'organisation englobe à la fois les champs économique, politique, social et culturel.

**De lutte !** Parce que les grandes avancées sociales n'ont été arrachées que dans l'action et la mobilisation.

**Autogestionnaire !** Parce que les décisions doivent être prises à la base.

**Solidaire !** Parce que les hiérarchies s'opposent à une société égalitaire et autogérée.

**Anticapitaliste !** Parce que nous fabriquons toutes les marchandises et assurons tous les services, nous devons les orienter pour le bien de toute la collectivité. C'est pourquoi le syndicalisme doit être porteur d'un projet de changement... **Un projet révolutionnaire.**